

Règlement intérieur stages de découverte sportive



Informations pratiques

Inscriptions

Le service des sports est indépendant des ALSH du territoire. Il incombe aux familles de déposer leur enfant sur le lieu du stage à 10h et de le récupérer à 16h. Les emplacements des stages sont accessibles lors des inscriptions sur votre portail et dans le programme d'activités : <https://www.liffre-cormier.fr/vivre/sport/lanimation-sportive/animations-vacances/>. Nous vous incitons au covoiturage ou à utiliser le service de Transport à la demande : <https://www.liffre-cormier.fr/actualite/le-service-communautaire-de-transport-a-la-demande-evolue/>

Horaires

Stage de 10h à 16h

Lieux

Les adresses précises des équipements sportifs sont indiquées sur la page dédiée les équipements sportifs

Affaires à apporter

Amener un pique-nique pour le midi et de l'eau pour la journée.

Activités en intérieures :

Prévoir des chaussures **réservées uniquement à la salle.**

Activités en extérieurs :

Prendre vêtements adaptés à la température. (Casquette et crème solaire par temps chauds / k-way s'il pleut / vêtements chauds par temps froids). Certaines activités peuvent nécessiter du matériel de votre part (VTT, Roller...). Ces informations sont indiquées lors de l'inscription ou sur le programme d'activités.

Activités nautiques :

Prévoir des affaires de rechange et une paire de chaussures fermée.

⚠ Test d'aisance aquatique obligatoire

Tarifs

Les tarifs varient selon votre quotient familial. Il est essentiel de compléter votre déclaration en cliquant sur l'onglet "Mes QF et Revenus". À défaut de cette information, nous serons contraints de vous facturer au tarif le plus élevé.

Liste d'attente

Si votre enfant figure sur une liste d'attente, nous vous contacterons par e-mail. En l'absence de communication de notre part, cela signifie que votre enfant ne sera pas accepté au stage.

En cas de doute concernant l'inscription de votre enfant à un stage, nous vous prions de consulter l'agenda de celui-ci.

Annulation

[DEL 2022/132](#)

Le conseil communautaire s'est regroupé le 07 juin 2022 pour voter les tarifs des activités terrestres et modifications des modalités d'inscription. Afin d'éviter les inscriptions abusives donnant lieu à des annulations de dernière minute, privant de fait d'autres familles d'accès, il est proposé au conseil de modifier le règlement d'inscriptions aux stages vacances en y adjoignant les mentions suivantes :

« Toute inscription à un stage de découverte sportive ou à un séjour d'été est définitive, sauf cas exceptionnel laissé à la libre appréciation de la collectivité.

Pour toute annulation, un justificatif d'absence devra être fourni avant la fin de la période de vacances en cours pour éviter la facturation.

A défaut le stage sera facturé. »